

La déclaration d'impôt fait peau neuve!

Pour la première fois cette année, les Neuchâtelois-es qui disposent d'un accès au Guichet unique auront la possibilité de transmettre leur déclaration d'impôt par Internet. C'est pourquoi tous les contribuables de notre canton recevront très prochainement une déclaration d'impôt 2010 complètement revue, adaptée à leurs habitudes et à leurs besoins: une simple fourre de transmission pour les utilisatrices de Clic&Tax ou d'un autre logiciel de remplissage de la déclaration d'impôt; une déclaration traditionnelle accompagnée d'un extrait des instructions générales, plus convivial que les anciennes directives, pour les inconditionnel-le-s du papier et du crayon. Selon les besoins, les instructions complètes ou des notices spécifiques seront disponibles sur le site Internet du Service cantonal des contributions (SCCO) www.ne.ch/impots, un site qui a été entièrement refondu pour répondre aux besoins des contribuables. A noter enfin, que le nombre de justificatifs accompagnant la déclaration a été réduit au strict minimum.

La communication avec le contribuable constitue l'un des objectifs centraux des réformes entreprises dans le secteur de l'impôt depuis 2005. C'est ainsi que les instructions et autres notices qui accompagnent traditionnellement la déclaration d'impôt ont été repensées, simplifiées et modernisées, ceci afin de rendre leur lecture plus agréable et d'améliorer leur convivialité. Ces documents sont aussi adaptés aux habitudes et aux besoins des contribuables, pour mieux cibler les envois et limiter la consommation de papier. Ainsi, la documentation que découvrira le contribuable sera-t-elle différente, selon qu'il s'agisse d'un inconditionnel avéré de Clic&Tax ou d'un adepte du remplissage traditionnel à la main.

Pour les utilisatrices de Clic&Tax ou d'un autre logiciel, une simple fourre de transmission

Le contribuable qui, les années précédentes, a utilisé Clic&Tax pour remplir sa déclaration d'impôt ou qui a eu recours aux services d'une fiduciaire ayant utilisé un autre logiciel, recevra une fourre de transmission qui lui permettra d'envoyer ses pièces justificatives au SCCO.

Un plus pour les utilisateurs du Guichet unique: la déclaration sans papier!

Les contribuables qui disposent d'un compte sur le Guichet unique auront la possibilité de remplir leur déclaration d'impôt sur Clic&Tax puis de la transmettre, accompagnée de ses justificatifs, directement au SCCO via Internet, ceci vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Le moment voulu, il leur suffira de suivre les instructions de Clic&Tax qui s'afficheront à l'écran. Par ailleurs, il sera possible de transmettre, via le Guichet unique, les déclarations d'impôt d'autres contribuables, moyennant l'expédition complémentaire d'une attestation signée par courrier postal ou, si elle est scannée, via le Guichet unique également.

Pour les habitué-e-s du papier, une déclaration traditionnelle, avec des instructions nouvelles

Le contribuable qui a rempli sa déclaration à la main les années précédentes recevra les formulaires habituels accompagnés d'un extrait des instructions générales qui lui permettra d'aller à l'essentiel. Ce nouveau document en couleur, plus simple et plus convivial, remplacera les directives de 48 pages qui accompagnaient autrefois la déclaration d'impôt. Les instructions générales détaillées seront désormais disponibles sur le site Internet du SCCO à l'adresse www.ne.ch/impots. Des versions imprimées de ces documents pourront être obtenues auprès des administrations communales ou commandées par téléphone au SCCO, au numéro 032 889 64 20. Il en va de même pour les quatre nouvelles notices spécifiques concernant les changements de domicile, les changements d'état civil, les contribuables exerçant une activité indépendante et les déductions des frais effectifs pour les immeubles.

Une fois signée, la déclaration d'impôt remplie à la main sera envoyée, accompagnée de ses pièces justificatives, par courrier postal au SCCO, comme par le passé.

Relevons qu'il est en tout temps possible de passer du papier à l'informatique: pour ce faire, il suffit de télécharger Clic&Tax, le logiciel d'aide au remplissage de la déclaration d'impôt, sur Internet, à l'adresse www.clictax.ch.

Dès cette année, moins de "paperasse"!

Seuls les documents indispensables à l'administration fiscale seront désormais joints à la déclaration d'impôt, ceci afin d'alléger au maximum la masse de papier générée par les pièces justificatives. Les certificats de salaire, les relevés fiscaux bancaires, les attestations de rachats de cotisations au 2^e pilier ou les attestations de cotisation à un 3^e pilier devront toujours accompagner la déclaration.

En revanche, il ne sera plus nécessaire d'envoyer les copies de contrats d'assurance-maladie, de factures de frais médicaux ou de factures de frais d'entretien d'immeubles inférieures à Fr. 5'000. Le SCCO pourra néanmoins solliciter certaines pièces justificatives s'il le juge nécessaire ou si la déclaration est incomplète.

Des permanences téléphoniques et une présence renforcée sur le terrain

Ces nouveautés ont quelque chose de révolutionnaire. Afin de réussir ce changement, d'améliorer la qualité et la disponibilité de ses services, le SCCO a prévu des permanences téléphoniques tous les mercredis, de 17h00 à 18h30, du 19 janvier au 9 mars prochains, au numéro 032 889 64 20. En outre, des soirées spéciales seront organisées dans les districts du canton et des stands d'information dans des centres commerciaux, deux samedis de suite.

**Six séances d'information publiques dans les six districts du canton
de 18h00 à 20h00**

25.01.2011	Neuchâtel, Université, Aula des Jeunes-Rives, Espace Louis-Agassiz 1
27.01.2011	Gorgier, Centre scolaire secondaire, Les Cerisiers, Rue Lancelot 1
01.02.2011	Le Locle, CIFOM, Ecole technique, Rue Klaus 1
03.02.2011	La Chaux-de-Fonds, Aula Ester, Rue du Progrès 40 (entrée Rue du Temple-Allemand)
08.02.2011	Couvvet, Centre sportif du Val-de-Travers, Clos-Pury 15
10.02.2011	Cernier, Centre scolaire du Val-de-Ruz, La Fontenelle, Chasseral 3

Deux samedis dans les centres commerciaux du canton

22.01.2011	Neuchâtel, La Maladière Centre
29.01.2011	La Chaux-de-Fonds, Les Entilles Centre

Le contribuable au centre, le rendement de l'impôt comme objectif

Les réformes menées depuis 2005 dans le domaine de l'impôt et les nouveautés introduites cette année s'inscrivent dans la volonté d'améliorer la relation et la communication avec le contribuable. Pour rappel, le SCCO dispose depuis cet automne d'une nouvelle charte qui définit les devoirs envers les contribuables, ses partenaires et les autorités, ainsi que les valeurs des collaborateurs-trices de l'administration fiscale. C'est ainsi que des mesures ont déjà été entreprises pour améliorer l'accueil aux guichets du service, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

Par ailleurs, afin d'améliorer le rendement de l'impôt, le SCCO sera structuré non plus sur la base des types d'impôts mais sur la gestion du dossier fiscal. Ainsi, le contribuable n'aura-t-il à terme plus qu'un seul interlocuteur, le "taxcepteur", pour toutes les questions liées à sa taxation et à ses tranches d'impôt. Cette réorganisation exige toutefois la mise en place d'une gestion électronique des documents et la modernisation des logiciels de taxation, à commencer par celui des personnes morales. Elle entraînera une modification en profondeur du métier de taxateur qui deviendra un analyste plus qu'un contrôleur. Le fait que les activités de saisie, de classement et d'archivage puissent à terme être sous-traitées permettra en outre de réaffecter des postes devenus vacants aux activités d'analyse. Ces défis importants feront l'objet d'une demande de crédit d'investissement qui sera adressée ce semestre au Grand Conseil.

**Pour de plus amples renseignements:
Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, 032 889 64 00.**

Neuchâtel, le 10 janvier 2011